

Que Vnue Lett. escite Mons^r de Zuylichem a la Haye.

A. C. 1x

A Paris le 30. Septembre 1672.

Mons^r on m'a Enuoyé par le dernier ord^{re} la seconde Resolucion de Messieurs les Estats Generaux touchant les Passports que Mons^r de Dieppe ont demandé pour leurs Rescheurs de Haran, je l'ay fait scauoir aux Interessez, et aux Personnes de qualite' qui sy estoient employées dans les termes les plus Griles et en leur alleguant les raisons convenables, dont j'el se sont contentez.

Genoye aujourdhuy Mons^r de Buyers l'acte en Original, dont je n'en ay que la Copie par deuant Notaires lundy dernier, de la prolongation de la Neutralite' encore accordée au Comte de Moeurs, jusqu'à la fin de cette Année, dont j'espere que l'on m'en uerra au plustost les Ratifications, tant de S. M. que de Mess^{rs} les Estats Generaux, pour en uer aux Picarons, qu'on me pourroit faire icy, sy on tardoit a les Enuoyer; dans les termes ou on est icy apresent avec l'Empereur on considere peu sy ce Comte releue de l'Empire ou Non, en fin j'ay fait ce que j'ay peu et non pas ce que j'ay voulu, ces Mons^{rs} de Moeurs semblent cependant n'estre pas satisfaits, et me mandent qu'il vaudroit autant n'auoir rien obtenu du tout, qu'en terme sy limitie, jls me font en outre plusieurs plaintes des desordres que commettent les Troupes de France dans leur Comte, et de ce qu'il faut qu'ils donnent pour leur subsistans, ce sont assurement des extortitions fort grandes, mais dont je ne puis me plaindre icy sur une simple Lett. de ces Mess^{rs} la, et sans en auoir ordre de S. M. S. j'espere que l'on y donnera ordre apresent.

Mons^r l'Ambassadeur d'Angloteire attend toujours ses ordres de Londres afin d'appuyer de son entremise l'affaire de Buren, il faut auoir patience puis qu'on ne peut rien faire autrement.

L'interest que j'ay toujours pris en l'auancement de votre illustre Famille fait, que je me reiois extremement de la gratification que Mons^r le Prince a faite Mons^r votre fils de la belle et auantageuse charge de Propart de Gornichen; c'est auisay que S. M. S. l'ayt sy bien reconnoistre les services qu'on luy rend et remplir sy dignement des Postes de cette Importance.

Recue. le 1. Octobre 1672.

A. C. x.

Il faut voir Mons^r Bumpf de la part de Mons^r Pierre Formont, scauoir de luy, sil n'a point veu un Capitaine de Navire nomme' Fuyge dont le Navire nomme' St. Cosme a esté pris et confisqué, lequel a de mandé